

# Réglement du service des comptes

Seules les personnes inscrites au service des comptes peuvent utiliser ce service. Il est donc interdit d'ajouter son nom sur la feuille, si vous désirez vous inscrire, veuillez suivre la procédure ci-dessous.

Toute demande d'inscription implique que le présent règlement a été lu et est accepté par l'utilisateur.

Les paiements se feront uniquement par virement bancaire. En cas de non paiement répétés, des amendes seront prévues.

## 1. Inscription

L'inscription doit se faire auprès de Manuel Rouard et nécessite de fournir une liste d'informations nécessaires pour la gestion des comptes. La demande doit être faite par email, mais les personnes ne disposant pas d'email peuvent prendre contact directement avec Manuel Rouard afin de s'inscrire.

La procédure d'inscription est la suivante:

1. Envoyer un email à [manuel.rouard72@gmail.com](mailto:manuel.rouard72@gmail.com) avec les informations suivantes:
  - Prénom
  - Nom
  - Numéro de GSM
  - Numéro du compte bancaire qui sera utilisé pour les paiements
2. Vous recevrez ensuite une confirmation de l'inscription ainsi que le numéro de compte à utiliser pour effectuer les paiements

## 2. Procédure

Une feuille sera mise à disposition près du frigo afin de permettre aux utilisateurs de noter les boissons et le matériel qui ont été pris.

Une fois par mois, les utilisateurs recevront par email le décompte de ce qui a été consommé, ainsi que la date pour laquelle le paiement doit être fait. Il y aura un délai de 4 semaines pour effectuer le paiement.

## 3. Amendes

Les retards de paiement seront comptabilisés au cours de la saison.

Le tableau ci-dessous indique la sanction qui sera appliquée en fonction du nombre de retards:

1 <sup>er</sup> retard	Pas de sanction
2 <sup>ème</sup> retard	10% du montant avec minimum de 3€
3 <sup>ème</sup> retard	20% du montant avec minimum de 6€
4 <sup>ème</sup> retard	30% du montant avec minimum de 9€
5 <sup>ème</sup> retard	30% du montant avec minimum de 9€ + désinscription du service

A la fin de la saison, les compteurs seront remis à 0.

## 4. Désinscription

A tout moment, les utilisateurs pourront se désinscrire en envoyant un email à Manuel Rouard. Vous recevrez alors le décompte à régler, ainsi que la date pour laquelle le paiement doit être fait. Vous aurez 4 semaines pour effectuer le paiement. Les amendes éventuelles seront également prises en compte dans le décompte.